

Se protéger contre la chaleur

Plan de protection par temps chaud 3 étapes simples

Septembre 2011

En tant que propriétaire ou locateur d'immeuble, vous pouvez jouer un rôle important dans la protection des locataires vulnérables contre les chaleurs extrêmes. Suivez les trois étapes simples ci-dessous pour aider à prévenir les maladies liées à la chaleur et la mort.

Première étape – Connaître les risques

Bien que les chaleurs extrêmes puissent poser un risque pour la santé à tout le monde, il y a des personnes à risque accru de maladie liée à la chaleur qui auraient intérêt à avoir accès à un endroit climatisé dans l'immeuble et à recevoir un appel ou une visite pour qu'on s'assure qu'elles se portent bien.

Personnes à risque accru de maladie liée à la chaleur :

- Les personnes âgées
- Les nourrissons et les jeunes enfants
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique telle qu'une maladie du cœur ou une maladie respiratoire, les personnes à mobilité réduite et les personnes atteintes de certaines maladies mentales
- Les personnes qui prennent certains médicaments
- Les personnes qui travaillent ou qui font de l'exercice à l'extérieur
- Les personnes qui vivent seules

Deuxième étape – Dresser un plan

Dressez, avant l'été, un plan de protection par temps chaud pour les locataires de votre immeuble.

- Désignez une des salles communes climatisées de votre immeuble comme salle de rafraîchissement.
- Remplissez le *Summer Heat Safety Notice* et indiquez-y l'emplacement de la salle de rafraîchissement; affichez l'avis où les locataires pourront le voir. Pour obtenir l'avis (en anglais seulement), allez au www.toronto.ca/health et cliquez sur « Heat » dans l'index de A à Z.
- Renseignez les locataires sur les façons de se protéger contre les chaleurs extrêmes et les symptômes de maladies liées à la chaleur.
- Sachez qui sont les locataires à risque accru de maladie liée à la chaleur, notamment les personnes qui vivent seules, celles à mobilité réduite et celles qui sont atteintes de certaines maladies chroniques.
- Sachez où se trouve l'endroit climatisé ou le centre de rafraîchissement le plus près.

Troisième étape – Passer à l'action

Prenez des mesures tout au cours de l'été et surtout les journées d'alerte de chaleur accablante ou extrême.

- Fournissez une salle de rafraîchissement, un endroit frais, où les locataires peuvent échapper à la chaleur.
- Indiquez où se trouve la salle de rafraîchissement en utilisant le Summer Heat Safety Notice, posé à la vue des locataires.
- Vérifiez régulièrement que les locataires à risque accru de maladie liée à la chaleur se portent bien.
- Encouragez les locataires à se rendre à la salle de rafraîchissement dans l'immeuble ou à un endroit climatisé.
- Rappelez aux locataires l'importance de rester hydratés et les mesures à prendre pour se protéger contre la chaleur.
- Appelez le 9-1-1 si un locataire a une température corporelle élevée et s'il est confus, ne transpire plus ou est inconscient. En attendant l'arrivée des services d'urgence, aidez la personne en l'installant dans un endroit plus frais, en lui appliquant de l'eau fraîche sur une grande surface de la peau ou sur ses vêtements et en l'éventant.

FRENCH – BEAT THE HEAT- Hot Weather Protection Plan.3Simple Steps